

**DEMANDE DÉROGATION MINEURE**  
**2<sup>e</sup> résolution**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par monsieur Keven Casey pour sa propriété du 441, rue des Bouleaux-Gris;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif l'implantation d'une remise d'une superficie de 17.86 m<sup>2</sup> avec empiètement de 4.5 m dans la zone de protection boisée de 15 m et l'agrandissement de 50.53 m<sup>2</sup> du garage existant d'une superficie de 101.6 m<sup>2</sup> faisant en sorte de dépasser la superficie permise en bâtiments accessoires du règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale des bâtiments accessoires serait de 170 m<sup>2</sup> au lieu de 140m<sup>2</sup> et qu'il y a possibilité de faire la remise sans empiéter dans la bande de protection;

CONSIDÉRANT QUE de permettre un dépassement de la superficie permise pour les bâtiments accessoires apporterait des risques de récurrence;

CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 23 juin 2021.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé de \_\_\_\_\_ et résolu \_\_\_\_\_ que soit et est par les présentes **refusée** la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Keven Casey.